

son neveu, de françois tramblay son neveu, de Claude
Boutin cousin et d'autres tous de cette paroisse qui
ont déclaré ne savoir signer de l'interpeller excepte ledit
faruel qui a signé avec nous. Louis faruel Debaill

L'an mille sept cent soixante huit le six may est né un fils
de légitime mariage de pierre lande trefchet et de fran-
coise aubin ses pères et mères de cette paroisse et a été baptisé
le même jour par nous curé sous signé, le parrain louis françois
Balthise fils de jacques, la marraine jeanne Bouché femme
de jacques allard de cette paroisse, la quelle luy a donné le
nom de Louis jean en présence du pape qui a signé avec les
parrain et elle a déclaré ne savoir signer de l'interpeller.

Louis Francois Cassier Pierre Lande Debaill

L'an mille sept cent soixante huit le quatorze may est née
une fille de légitime mariage de françois belais laboureur
et de jeanne proust ses pères et mères de cette paroisse et a été
baptisée le même jour par nous curé sous signé, le parrain jean
Cottin, la marraine marie proust femme de pierre Cottin tous
de cette paroisse, le parrain luy a donné le nom de marie fran-
coise et jeanne du pape et a signé avec nous et les autres ont déclaré
ne savoir signer de l'interpeller. Jean Cottin Debaill

L'an mille sept cent soixante huit le quinze may est née
une fille de légitime mariage de louis aubin laboureur et de
marie louise toelle ses pères et mères de cette paroisse, et a été
baptisée le même jour par nous curé sous signé, le parrain jean
marolle fils de jean de cette paroisse, la marraine barbe
morin fille de nicolas laboureur de la paroisse de toutoursse

le parrain luy a donné le nom de barbe louise
jeane en présence du pape qui ont tous déclaré ne savoir
signer de l'interpeller. Debaill

L'an mille sept cent soixante huit le vingt sept may
est né un fils de légitime mariage de jean faruel et de
marie maheux ses pères et mères de cette paroisse et
a été baptisé le même jour par nous curé sous signé
le parrain téné d'usand fils de téné, la marraine jeanne
morolle fille de jean tous de cette paroisse, la quelle luy
a donné le nom de téné jean baptiste en présence du
pape qui a signé avec le parrain et la marraine a déclaré
ne savoir signer de l'interpeller. téné d'usand

jean faruel Debaill

L'an mille sept cent soixante huit le deux juin est née une
fille de légitime mariage de barbe louise jeane aubin fille de louis aubin
l'age de quinze jours ses pères et mères de cette paroisse, et a été baptisée
et demeurée à elle ses pères et mères de cette paroisse, et a été baptisée
le même jour dans le cimetière de la paroisse par nous curé sous signé
en présence du pape de jean marolle de cette paroisse et d'antoin-
ette de la paroisse de toutoursse qui a signé avec nous
et les autres ont déclaré ne savoir signer de l'inter-
peller. A. Dubois Debaill

L'an mil sept cent soixante huit le vingt trois juin est
née une fille de légitime mariage de jean marolle labou-
reur et de louise maheux ses pères et mères de cette
paroisse, et a été baptisée le même jour par nous curé
sous signé le parrain françois marvin fils de fran-
cois, la marraine anne Bousignard fille de fran-
cois tous de cette paroisse le parrain luy a donné le nom
d'anne en présence du pape qui a signé avec nous et les

TRANSPARENCE

autres ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé
jean montrelé

L'an mil sept cent soixante huit, Le Sept Juillet, après les fiançailles
et la publication des bans du futur mariage d'entre Jean Terin
fils mineur âgé de vingt deux ans, de Nicolas Terin, défunt, et de
deffunte Louise Berrier, son père et mère d'ale parois de
Mallotable d'une part, et de Catherine Roüelle veuve de Michel
Noury de cette parois d'autre part, faite au prône des messes
paroissiales dans l'Eglise de Ceanset celle de Mallotable, sans
qu'il se soit trouvé aucune opposition n'y empêchement. Nous
Eure Soumigné en vertu de l'acte de tutelle du dit mineur, passé
à Longny le Sept juin présente année, avons conjoint par le
sacrement de mariage, les personnes cy dessus dénommées en face
de notre mère sainte Eglise en recevant leur consentement par
parole de présent en présence de Gilles Le Moine prêtre de
l'Epouse, de Nicolas Denier, curateur, tous deux de la parois
de Mallotable de Marin Roüelle père de l'Epouse, et de M^{re}
piere Souillard p^{re} qui a signé avec nous, et les autres nous ont
Pledari ne s'abris signer de ce interpellé. p. Souillard

L'an mil sept cent soixante huit le huit Juillet
est né un fils du légitime mariage de madin Henry et d'anne
madguette les p^{re} et m^{re} de cette paroisse, et acte Baptême
même jour par nous Cate. sous signé le prêtre Jacques Fichet
Fichet D'habits le marain anne Roüelle femme de fenevrand
Charpatrie qui luy a donné le nom de Jacques Thomas en presen
ce de p^{re} et ont tous déclaré ne savoir signer de ce interpellé.
Dehail

L'an mil sept cent soixante huit le onze juillet après
les fiançailles et la publication des bans du futur

mariage d'entre madin giseux fils majeur et
légitime de fene Simon giseux et de madelaine geline
au p^{re} et m^{re} de cette paroisse d'une part et de
l'ne yelain fille mineure et légitime de fene Chailles
yelain et de madelaine alizeau les p^{re} et m^{re} uiffy de
cette paroisse d'autre part, faite au prône des messes
messes paroissiales par trois dimanches et festes consécutives
sans qu'il se soit trouvé aucune opposition, n'y empêchement
Canonique et Civil: nous Cate. sous signé avons conjoint
par sacrement de mariage les personnes cy dessus dénom
mées en recevant leur consentement mutuel par parole de
présent en présence de François nousy oncle de l'Epouse
de Robert giseux uiffy oncle, de François ligot Cousin
de madelaine alizeau m^{re} de l'Epouse de Robert Cornil
leau beau frere de pierre Debray amy et de plusieurs autres
qui ont déclaré ne savoir signer excepté le dit Cornilleau
et Debray qui ont signé avec nous. Robert cornilleau
Debray Dehail

L'an mil sept cent soixante huit le quatorze juillet est
décédé Louise Françoise Bouchet âgée de vingt mois
fille de Leonard et de Françoise nousy les p^{re} et m^{re}
de cette paroisse et acte inhumée la quinze dans le
Cimetière de Le lieu par nous Cate. sous signé en presen
ce de son dit p^{re} et de Louis faneul de cette paroisse
qui ont signé avec nous. p. Bouchet Louis
Lanuel Dehail

L'an 1768 le 18 juillet est née une fille du légitime
mariage de Jacques gaudan mathieu et de madame nousy
les p^{re} et m^{re} de cette paroisse et acte Baptême